



**AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°26/039**

Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) par décision DIMP 25/031 en date du 29 avril 2025 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 25-015 à la Société TOTALENERGIES RAFFINAGE France, ayant son siège social 2 place Jean Millier – 92400 COURBEVOIE, SIREN n°529 221 749, portant sur la dépendance suivante : un tronçon de canalisation 12" désaffecté entre la CIM et la station de pompage de l'OTAN à Fontaine-la-Mallet.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'absence de mise en publicité et de procédure de sélection préalables étant justifiée au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment techniques et fonctionnelles, la canalisation concernée constituant un accessoire du site principal de la société.

Description de la canalisation : Longueur de 5 825 ml.

Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 2 ans environ à compter du 1^{er} janvier 2025.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n° 25-015 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.